



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 14
Votants 16

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE 14 OCTOBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 08 octobre 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusés : Bruno SAUVIAC – Cédric PASSOS – Lucie TEPPE DUPELOT

Secrétaire de séance : Véronique MOUNIER

2024.045 – Convention pluricommunale de coordination de la Police municipale St Galmier/Cuzieu et des forces de sécurité de l'État communauté de brigades de gendarmerie de St Galmier

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2024 par laquelle une convention a été signée avec la Commune de Saint Galmier pour la mise en commun du service de police municipal.

Il convient maintenant de signer une convention pluricommunale de coordination avec les forces de sécurité de l'État communauté de brigades de gendarmerie de Saint Galmier.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour 1 voix contre :

- Approuve la convention pluricommunale de coordination de la Police municipale de St Galmier/Cuzieu et des forces de sécurité de l'État communauté de brigades de gendarmerie de St Galmier,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Véronique MOUNIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

